

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 11 juillet 2023

Délibération  
n°71-2023  
Point 3.17.4.5

### Point 3.17.4.5 de l'ordre du jour

#### Tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion proposées hors SFC

##### EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Aucune modification de tarif n'est demandée cette année

Le 9 mai 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 30 voix pour et 4 contre.

##### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion proposées hors SFC.

##### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	5
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

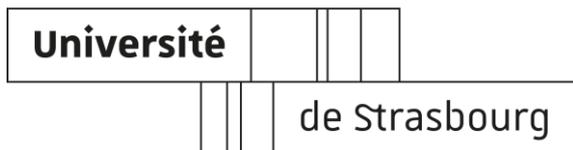
Fait à Strasbourg, le 12 juillet 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	Codes APOGEE				Tarifs 2022-2023		Tarifs 2023-2024		Remarques / Modifications
			Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FC	FI droits spécifiques	FC	
<b>Droit, Economie, Gestion, et Sciences politiques et sociales</b>											
Droit	DU Investigations financière et analyse financière criminelle	M									
Droit		1A	DAU9U	213	DAU9U1	213	0		0		
Droit		2A	DAU9U	213	DAU9U2	213	0		0		
Droit		3A	DAU9U	213	DAU9U3	213	0		0		
Droit	DU Clinique Droits de l'homme	M									
Droit		1A	DA8LU	231	DA8LU1	231	350		350		
Droit		2A	DA8LU	231	DA8LU2	231	150		150		
Droit	DU Droit, société et pluralité des religions		DA87U	211	DA87U1	211					
Droit	DU Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise		DA36U	210	DA36U1	210					
	1ère année	L	DA36U1				150		150		
	2ème année	M	DA36U1				150		150		
	3ème année	M	DA36U1				900		900		
Droit	DU Pollutions, nuisances et résilience - Acteurs de la protection de l'environnement	M									
Droit	Profil 1 (inscrit dont de DU est une formation complémentaire)		DAU5U	711	DAU5U1	201	150	850	150		
Droit	DU Terminologie juridique anglaise	M	DAU7U	71	DAU7U1	101	112		112		
Droit	DU Etat de droit en Europe	M	DAUJU	320	DAUJU1	320	0		0		
Droit	IEJ Préparation au CRFPA pour inscrits à au DU EJIP	M					200		200		
Droit	IEJ Préparation à l'examen d'accès au CRFPA	M					400		400		
Droit	IEJ ERAGE		DAP1P	210	DAP7P1	210					
Droit	IEJ Classe carrières judiciaires		DAP6U	231	DAP6P1	231					
Droit	DU Etudes judiciaires et policières	M					1000		1000		



**Diplôme d'université | DU**

**Diplôme interuniversitaire | DIU**

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2023-2024**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : **UMR-DRES 7354** Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg

Dénomination du DU : **Diplôme d'Université "Investigations financières et analyse financière criminelle à l'échelle européenne"**.

Date d'approbation par le Conseil de composante : **14 Septembre 2016 à l'unanimité par CFVU Unistra Strasbourg**

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : **néant**

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : **néant**

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? **Non**

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : **312 heures en e-learning et 77 h en présentiel.**

*(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)*

## 1. Bilan de l'année écoulée Année universitaire 2022-2023

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	Néant	Néant	Néant
Formation Continue	Néant	Néant	Néant

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)		Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses	n/a	Total des recettes	n/a
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			

\*A préciser :

Commentaire du résultat :

L'année 2021-2022 a été une année blanche il n'y a pas eu de formation toute au long du 2022.

Le diplôme est entièrement financé par les fonds du FSI et les Collectivités territoriales

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :néant

## 2. Budget prévisionnel Année universitaire 2023-2024

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	8	0
Formation Continue	0	0
Exonération	0	0

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES €		RECETTES €	
Coût d'enseignement e-learning ( <i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i> ) 70 heures CM dont 30 rémunérées	2 347	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Coût d'enseignement en présentiel ( <i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i> ) 145 heures CM par session dont 30 heures CM rémunérées.	1 493	Financement FSI	45 160
Coût formateurs corrections mémoires et jury DU ( <i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i> ) 30 heures CM dont 18 heures CM rémunérées	384	Financements Collectivités Locales	22 625
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0		
Frais de personnels affectés au projet	23 650		
Les frais de Voyages et de séjour stagiaires	16 800		
Les frais de Voyages et de séjour formateurs	3 539		
Frais d'équipement	745		
Consommables, fournitures et services généraux	987		
Prestations de service, frais d'experts, publicité, transparence, évaluation du projet, audits externes...	23 685		
Coûts Indirects	5 155		
Total des dépenses	78 785	Total des recettes	78 785
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0	

\*A préciser

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER  243€

Droits spécifiques (*décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires*). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU : **néant**

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification     AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : DU Clinique des Droits de l'Homme

Date d'approbation par le Conseil de composante :

*En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour) :*

- **Modification de la maquette pour faire face aux exigences pédagogiques tenant à une meilleure couverture de l'ensemble du spectre du droit international et comparé des droits humains.**

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Fondation René Cassin - Institut international des Droits de l'Homme

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 20

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Oui, les cours du DU le sont en partie.

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : Les cours sont répartis entre la Faculté de droit (enseignements mutualisés avec le Master 1 mention Droit des libertés et le Master 2 mention Droit international parcours Droit international) et la Fondation René Cassin- Institut international des Droits de l'Homme (séminaires cliniques et enseignement dans le cadre de la session annuelle).

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 0

### 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	4 (1 <sup>ère</sup> année) + 6 (2 <sup>ème</sup> année).		1 en 1 <sup>ère</sup> année et 1 en 2 <sup>ème</sup> année
Formation Continue			

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement ( <i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i> )	0	Droits spécifiques: ( <i>ne pas prendre en compte les droits de base</i> )	$4 * 350$ (1 <sup>ère</sup> année) + $6 * 150$ (2 <sup>ème</sup> année) = 2 300 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	460 €	Autres recettes	
2 exonérations	500		
Autres dépenses :			
Autres dépenses : Fondation René Cassin	<b>1340</b>		
Total des dépenses	2300	Total des recettes	2300 €
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0	

Commentaire du résultat : Nombre d'inscrits en baisse par rapport aux années précédentes. (16 inscrits en N-1 . 21 en N-2)

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :  
 Sauf exception, les étudiant(e)s ne poursuivent pas leurs études mais entament des expériences professionnelles (cabinets d'avocats, institutions publiques, ONG) dans des domaines liés aux droits de l'homme.

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	20	$10 * 350$ (1 <sup>ère</sup> année) + $10 * 150$ (2 <sup>ème</sup> année) = 5000 €
Formation Continue		
Exonération		

Taux horaire chargé ( <i>52€ à minima</i> )	
---	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0	Droits spécifiques: ( <i>ne pas prendre en compte les droits de base</i> )	$10 * 350$ (1 <sup>ère</sup> année) + $10 * 150$ (2 <sup>ème</sup> année) = 5000 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	<b>1000</b>		
Autres dépenses : suivi administratif, missions	2500		
Autres dépenses – Fondation René Cassin	<b>1500</b>		
Total des dépenses		Total des recettes	5000

<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>	0	
---------------------------------------	---	--

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DA8LU1	350	Apogée
DA8LU2	150	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

# Droit, sciences politiques et gestion

## Clinique des droits de l'homme

### DU Clinique des droits de l'homme 1

#### Semestre 1

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Protection internationale et européenne des droits de l'homme 1		32h					
Un séminaire de M2 au choix entre les options suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>- Droit international des droits de l'homme (M2 droit des libertés)</li><li>- Libertés fondamentales (M2 droit public)</li><li>- The individual in international law – refugees and humanitarian law (M2 droit international)</li></ul>		15h					

#### Semestre 2

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Protection internationale et européenne des droits de l'homme 2		32h					
Session annuelle d'enseignement en droits de l'homme de l'IIDH							

### DU Clinique des droits de l'homme 2

#### Semestre 3

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Séminaires cliniques à l'IIDH		20 h					

#### Semestre 4

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Séminaires cliniques à l'IIDH		20 h					

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification X AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : Diplôme de juriste conseil d'entreprise

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

### **Modification 1**

#### **Texte original**

#### **Article 2**

*Les enseignements de première année de DU DJCE donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :*

- *Les séminaires d'application en droit social et en droit fiscal donnent lieu à 3 contrôle continu. La note de contrôle continu tient compte de la participation orale et écrite des étudiants au cours de chacun des séminaires d'application (coefficient 1) ;*
- *Les enseignements de Comptabilité, de Droit fiscal et d'Histoire du droit de l'entreprise donnent lieu à examen terminal écrit dont les modalités sont arrêtées chaque année par l'enseignant responsable des enseignements (coefficient 1).*

*Les enseignements de deuxième année de DU DJCE donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :*

- *Les séminaires d'application de droit social donnent lieu à contrôle continu. La note de contrôle continu tient compte de la participation orale et écrite des étudiants au cours de chacun des séminaires d'application (coefficient 1) ;*
- *Les autres enseignements donnent lieu à examen terminal écrit dont les modalités sont arrêtées chaque année par l'enseignant responsable des enseignements (coefficient 1).*

*Les enseignements de troisième année de DU DJCE donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :*

- *Une note de contrôle continu laquelle tient compte de la participation orale et écrite des étudiants au cours de chacun des séminaires (coefficient 1) ;*

- Une note d'étude de cas sous forme de deux épreuves orales (coefficient 1) ;
- La note du certificat d'études spécialisé (coefficient 1).

L'obtention du DU Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise est subordonnée à la validation de chacune des années du diplôme avec une moyenne minimale de 10/20.

### **Texte modifié**

Les enseignements de première année de DU DJCE donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :

- ~~Les enseignements de comptabilité, de droit social et de droit fiscal~~ Les séminaires d'application de **Droit du travail 1, Droit du Travail 2** et **Droit fiscal** donnent lieu à contrôle continu. La note de contrôle continu tient compte de la participation orale et écrite des étudiants au cours de chacun des séminaires d'application (coefficient 1) ;
- Les enseignements **de Comptabilité, d'Histoire du droit social et d'Histoire de la propriété en Europe et d'Histoire du droit de l'entreprise** donnent lieu à examen terminal écrit dont les modalités sont arrêtées chaque année par l'enseignant responsable des enseignements (coefficient 1).

Les enseignements de deuxième année de DU DJCE donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :

- Les enseignements ~~de comptabilité et de droit social~~, **d'Ingénierie des relations collectives de travail, de Gouvernances des entreprises, de Régimes matrimoniaux et de Successions et libéralités** donnent lieu à contrôle continu. La note de contrôle continu tient compte de la participation orale et écrite des étudiants au cours de chacun des séminaires d'application (coefficient 1) ;
- Les autres enseignements (**Propriété intellectuelle, Droit international privé 1, Droit international privé 2, et Droit pénal des affaires**) donnent lieu à examen terminal écrit dont les modalités sont arrêtées chaque année par l'enseignant responsable des enseignements (coefficient 1).

Les enseignements de troisième année de DU DJCE donnent lieu à des contrôles de connaissances selon les modalités suivantes :

- Une note de contrôle continu laquelle tient compte de la participation orale et écrite des étudiants au cours de chacun des séminaires (coefficient 1) ;
- Une note d'étude de cas sous forme de deux épreuves orales (coefficient 1) ;
- La note du certificat d'études spécialisé (coefficient 1).

L'obtention du DU Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise est subordonnée à la validation de chacune des années du diplôme avec une moyenne minimale de 10/20.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : Fédération Nationale pour le Droit de l'Entreprise 34 Bis rue VIGNON – 75009 PARIS .

La FNDE coordonne les enseignements et en finance une partie (50 heures d'enseignement en droit fiscal, droit des sociétés et droit social). La FNDE organise aussi des enseignements au mois de juin, qui se déroulent à l'Université de Montpellier et qui donne lieu à la délivrance d'un certificat de spécialisation.

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 25 inscrits non exonérés au titre des trois années du diplôme sont nécessaires pour équilibrer le budget.

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? oui

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : La première année de DU est adossée à la troisième année de Licence ; les deuxième et troisième année de DU sont adossées au Master Droit des affaires, parcours Juriste conseil d'entreprise, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année.

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : en 1<sup>ère</sup> année : 40,5 ; en 2<sup>ème</sup> année : 72 ; en 3<sup>ème</sup> année : 340

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	20 en 1 <sup>ère</sup> année 26 en 2 <sup>ème</sup> année 26 en 3 <sup>ème</sup> année		1
Formation Continue			

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	22594	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	30300
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	6060	Autres recettes *	
Exonération	900		
Autres dépenses*	746		
Total des dépenses	30300	Total des recettes	30300
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0	

\*A préciser : Frais de personnels affectés au projet, fournitures diverses

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Informations issues de l'Association des Etudiants Juristes d'Affaire de Strasbourg) Les diplômés du DJCE intègrent principalement :

- Les cabinets d'avocats d'affaires, généralistes ou spécialisés, français ou étrangers, en qualité d'avocat collaborateur, de salarié ou d'associé ;
- Les entreprises industrielles ou commerciales, françaises ou étrangères, privées ou publiques, en qualité de juriste ou de fiscaliste.

Ils intègrent également les services juridiques ou fiscaux :

- Des entreprises financières (établissements de crédit, prestataires de services d'investissement, entreprises d'assurance), en qualité de juriste, de fiscaliste ou de déontologue ;
- Des cabinets d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes ;
- Des études notariales, en qualité de notaire ou de clerc de notaire ;
- Des études d'administrateur judiciaire ou de mandataire judiciaire

Certains diplômés s'orientent également dans la carrière universitaire, en qualité de maître de conférences ou de professeur.

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	1 <sup>ère</sup> année : 20 2 <sup>ème</sup> année : 28 3 <sup>ème</sup> année : 28	32400
Formation Continue		
Exonération		

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1 <sup>ère</sup> année : 40,5 hetd 2 <sup>ème</sup> année : 72hetd 3 <sup>ème</sup> année : 340 hetd Soit 23 530 euros	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	32400
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	6480	Autres recettes *	
Si exonération	900		

Autres dépenses*	1490		
Total des dépenses	32400	Total des recettes	32400
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0	

\*A préciser : frais de personnels affectés au projet, fournitures diverses.

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Licence au titre du DU 2ème année ou master au titre du DU 2ème et 3ème année

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DA36U1 1ERE ANNEE	150	APOGEE
DA36U1 2EME ANNEE	150	APOGEE
DA36U1 3EME ANNEE	900	APOGEE

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui  ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Etienne FARNOUX, Professeur des Universités, section 01, [efarnoux@unistra.fr](mailto:efarnoux@unistra.fr) Ariane PERIN-DUREAU, Professeur des Universités, section 01, [perindureau@unistra.fr](mailto:perindureau@unistra.fr)

**Droit, sciences politiques et gestion**  
**Diplôme de juriste conseil en entreprise (DJCE) 2023 2024**  
**DJCE - 1ère année**

**Première année de Diplôme de Juriste conseil d'Entreprise :**

Les enseignements comprennent des cours mutualisés et portés par la Licence mention Droit, troisième année, ainsi que des enseignements propres au Diplôme de Juriste conseil d'Entreprise sous forme de séminaires d'application.

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Matières	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HETD)
<b>UE 1. Découverte de la comptabilité</b>										
		1	Acquisition et maîtrise des principes de base de la comptabilité	Comptabilité (L3, S2)	32					48
<b>UE 2. Découverte du droit social</b>										
		1	Approfondissement et mise en pratique des compétences théoriques	Ingénierie des relations individuelles de travail - Séminaire d'application			13.5			13.5
		1		Ingénierie des relations collectives de travail - Séminaire d'application			13.5			13.5
<b>UE 3. Découverte du droit fiscal</b>										
		1	<i>Acquisition et mise en pratique des compétences théoriques</i> <i>A la suite de la modification de l'offre de formation de Licence, il est apparu que les étudiants inscrits au sein du DU peuvent suivre ce cours au titre de la Licence. Il n'est donc plus nécessaire de leur demander de suivre ces enseignements au titre de la première année de DU.</i>	<del>Droit fiscal (L3, S2)</del>	<del>32</del>					<del>48</del>
		1	Approfondissement et mise en pratique des compétences théoriques	Droit fiscal - Séminaire d'application			13.5			13.5
<b>UE 4. Histoire du droit de l'entreprise</b>										
		1		Histoire du droit social (L3, S1)	32					48
		1		Histoire de la propriété en Europe (L3, S2)	32					48
				<b>Total</b>						<b>184,5</b>

CM = cours magistraux  
CI = cours intégrés  
TD = travaux dirigés  
TP = travaux pratiques  
TE = travail étudiant hors cours, TD et TP



## Troisième année de Diplôme de Juriste conseil d'Entreprise :

Intitulé de l'UE	Crédits	Coef.	Compétences attendues	Disciplines concernées	CM	CI	TD	TP	TE	Total (HELD)
Allemand							26			26
Anglais							26			26
Module « Comptabilité »			Appliquer les règles complexes à des situations concrètes (analyse des faits, qualification et discussion)		36					54
Module « Droit des sociétés »					48					72
Module « Droit fiscal »					60					90
Module « Droit social »					48					72
				<b>Total</b>	192		52			340

CM = cours magistraux  
 CI = cours intégrés  
 TD = travaux dirigés  
 TP = travaux pratiques  
 TE = travail étudiant hors cours, TD et TP

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification - AVEC modification X

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : Etat de droit en Europe

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Le DU Etat de droit en Europe a ouvert en septembre 2021. Afin de pérenniser et de développer cette formation, une demande de dotation dans le cadre du Fonds Démocratie du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne » a été obtenue au titre de 2022/2023. Le programme du DU sera complété par un programme strasbourgeois. Sera organisée la venue à l'université de Strasbourg des étudiants inscrits au DU pour 4 journées. Outre une visite des institutions européennes et notamment de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Commission de Venise, seront organisées 4 jours de conférences sur l'Etat de droit. Ces séminaires seront organisés par l'université en collaboration avec l'association Plaider les droits de l'homme (composée de professionnels alumni du master de droit européen des droits de l'homme.

Programme Juin 2023 :

Jour 1 : l'apport de l'Europe à l'Etat de droit

Jour 2 : Les composantes de l'Etat de droit

Jour 3 : l'Etat de droit en crise

Jour 4 : Prévenir les crises

Les modalités d'évaluation des étudiants resteront identiques (rédaction d'un mémoire soutenu devant 2 membres spécialisés dans les questions relatives à l'Etat de droit dont au moins un enseignant du DU « Etat de droit en Europe »). La réussite au DU est conditionnée à l'obtention de la moyenne au mémoire (10/20), à l'obtention du Master délivré par l'Université de Sofia et à l'assiduité aux enseignements.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : accord de coopération avec l'université de Sofia.

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : CEA, Région Gd Est, Eurométropole, Ville de Strasbourg, Convention avec l'association PLDH

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? non  
 Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :  
 Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :  
 (ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	18	0	0
Formation Continue			

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	23 hetd soit 1196 euros	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	243*18= 4374
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	874	Autres recettes Erasmus	1600
Autres dépenses (déplacements, hébergement et inscription aux séminaires...)	29082	Autres partenaires	25178
Total des dépenses	31152	Total des recettes	31152
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0	

Commentaire du résultat :

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	18	243
Formation Continue		
Exonération	/	

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1196	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	4374
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	874	Autres recettes *	1600
Autres dépenses*	3904		
Total des dépenses	5974	Total des recettes	5974
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0	

\*A préciser :

Il s'agit ici d'un budget prévisionnel a minima et sous réserve de l'obtention de fonds du contrat triennal pour l'année 23/24.

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER X

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAUJU1 320	/	

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  OU NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

## ***Convention de coopération pédagogique***

*ENTRE*

*L'Université de Strasbourg / Unistra, Sise : 4 rue Blaise Pascal - CS  
90032, 67081 STRASBOURG Cedex, France,  
Représentée par son Président, Professeur Michel DENEKEN,  
Pour le compte de la Faculté de Droit, de sciences politiques et de  
gestion, Représentée par son Doyen, Prof. Jeanne-Marie TUFFERY-  
ANDRIEU, d'une part*

*ET*

*Plaider les Droits de l'Homme / PLDH, Sise : 1a place des  
Orphelins, 67000 Strasbourg, France  
Représentée par sa présidente, Me Manuela BRILLAT  
d'autre part*

conjointement désignées par « *les partenaires* », conviennent de ce qui suit :

### **Préambule**

Depuis 2006, l'association Plaider les Droits de l'Homme (ci-après l'association PLDH), rassemblant des praticiens et des universitaires autour de la formation et de la réflexion sur la mise en œuvre des droits de l'Homme, travaille avec la Faculté de Droit, de sciences politiques et de gestion, au sein des parcours de Master de ce qui est aujourd'hui la mention Droits des Libertés, pour proposer des activités à ses étudiants, dans une perspective d'approfondissement des acquis pédagogiques et d'insertion professionnelle des étudiants. Au regard de l'intérêt du développement de ces activités au bénéfice des étudiants de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, une convention de coopération pédagogique a été conclue en 2007 et renouvelée en 2021.

L'article 4.3 de cette convention de coopération pédagogique prévoit que « sous réserve de l'accord de l'association, l'Université de Strasbourg peut intégrer les activités proposées par l'association dans d'autres formations universitaires ».

L'association PLDH développe des activités de formation indépendantes de ses actions au sein de la mention Droit des Libertés, notamment dans le cadre des « Human Rights Talk », se révélant particulièrement pertinentes pour le DU Etat de droit en Europe, formation organisée par la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg à destination des étudiants de l'Université de Sofia, en Bulgarie.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'article 4.3 de la convention de coopération pédagogique et répond à l'objectif de développement du DU Etat de droit en Europe pour lequel des subventions ont été obtenues du Fonds Démocratie du Contrat triennal 2021-2023 Strasbourg Capitale Européenne.

### Article 1 Objet de l'Accord

Le présent accord a pour objet de définir les modalités de collaboration et de financement entre les partenaires dans des actions de mise en valeur du DU Etat de droit en Europe à l'intention des étudiants des Balkans.

Le présent accord porte spécifiquement sur la réalisation d'une Ecole d'été sur l'Etat de droit en Europe en 2023. Ce projet est soutenu au titre du Fonds Démocratie du Contrat triennal 2021-2023 Strasbourg Capitale Européenne.

### Article 2 Administration de la formation

Les partenaires nomment chacun un responsable de programme. Ces derniers ont toute compétence pour représenter la formation vis-à-vis des partenaires extérieurs et pour coordonner la mise en place d'un programme d'activité cohérent.

Ils sont également chargés de l'encadrement des étudiants ainsi que de toutes questions relatives à l'admission dans la formation.

Nom et coordonnées des responsables :

Université de Strasbourg :  
Faculté de droit de sciences politiques  
Et de gestion  
1 place d'Athènes – BP 66, 67045 Strasbourg  
cedex

Responsable pédagogique :  
Peggy DUCOULOMBIER  
Faculté de droit, de sciences politiques et gestion  
[ducoulombier@unistra.fr](mailto:ducoulombier@unistra.fr)

Responsable administrative  
Arlette Ligey  
Faculté de droit, de sciences politiques et gestion  
[ligey@unistra.fr](mailto:ligey@unistra.fr)

Plaidier Les Droits de l'Homme :  
Responsable de programme  
Manuela BRILLAT  
1a, place des orphelins - 67000 Strasbourg  
[manuela.brillat@pldh.org](mailto:manuela.brillat@pldh.org)

Les responsables de programme établissent un bilan à l'issue de la formation, qui sera communiqué aux financeurs.

### Article 3 Critères d'admission des étudiants

L'Ecole d'été est organisée au bénéfice des étudiants du DU Etat de droit en Europe de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'Université de Strasbourg.

Dans la limite des places disponibles l'Ecole d'été est ouverte sur inscription payante auprès de PLDH aux étudiants de la mention Droit des libertés, aux doctorants de l'ED 101 de l'Université de Strasbourg ainsi qu'aux membres de l'association PLDH.

### Article 4 Organisation de la formation

#### **4.1 Effectifs**

L'Ecole d'été comprend de manière obligatoire les étudiants inscrits au DU Etat de droit en Europe.

Dans la limite des places disponibles, l'Ecole d'été peut accueillir les participants mentionnés à l'article 3. Les effectifs sont limités à 40 personnes.

#### **4.2 Contenu et date du programme d'études :**

L'association PLDH organise une Ecole d'été sur l'Etat de droit en Europe, du lundi 26 juin au jeudi 29 juin 2023. Le programme comprend les interventions d'enseignants chercheurs, de juristes des institutions européennes, d'avocats et autres professionnels, spécialistes des droits de l'Homme. Il est élaboré en collaboration avec la responsable pédagogique du DU.

### Article 5 Organisation matérielle de la coopération et obligations des parties

#### **5.1 Engagement de l'association**

L'association PLDH organise l'activité proposée dans le cadre de cette coopération grâce aux subventions obtenues dans le cadre Fonds Démocratie du Contrat triennal 2021-2023 Strasbourg Capitale Européenne, reversées par l'Université de Strasbourg, ainsi que par ses ressources propres.

A ce titre, l'association PLDH s'engage à organiser une école d'été sur l'Etat de droit en Europe prévue du lundi 26 juin 2023 au jeudi 29 juin 2023. L'association PLDH prend en charge l'élaboration du programme de cette école d'été ainsi que l'élaboration des documents de communication relatifs à cette activité, en collaboration avec la responsable pédagogique du DU, et dans le respect des obligations mentionnées par les

conventions de financement entre l'Université et les différents financeurs du projet (CEA, Eurométropole et Ville de Strasbourg, Région Grand Est). Concernant les intervenants à l'école d'été, l'association prend en charge la sollicitation, le déplacement, l'hébergement et tout autre frais et actions nécessaires à la réalisation de leur participation à l'école d'été.

## **5.2 Engagement de l'université de Strasbourg**

- Elle s'engage à verser à l'association Plaider les Droits de l'Homme une somme correspondant au nombre de participants effectivement présents \* 200 euros. Toutefois la somme ne pourra pas excéder le montant maximal de 3600 euros.

- L'Université prend en charge le déplacement et l'hébergement de 18 étudiants du DU Etat de droit.

L'Université met à disposition de l'association pour la réalisation de cette école d'été la salle « Redslob », salle de prestige de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion, le « bateau » pour les pauses café.

L'Université met à disposition de l'association les services d'un technicien informatique, d'un responsable administratif ainsi que d'un enseignant chercheur, encadrant les étudiants du DU sur la durée de l'école d'été, afin d'assurer la bonne réalisation matérielle et financière de l'événement.

## Article 6 Propriété intellectuelle

### **6.1 Connaissances antérieures**

Chaque partenaire reste propriétaire de toutes ses connaissances, de quelques natures qu'elles soient, qu'elles soient protégées ou non par un droit de propriété intellectuelle.

### **6.2 Résultats propres**

Chaque partie est propriétaire des résultats obtenus par elle seule pendant la durée du présent accord, qu'ils soient protégeables ou non par un droit de propriété intellectuelle. Elle décide seule des mesures de valorisation et de protection à prendre et les engage seule.

### **6.3 Résultats communs**

Les résultats des travaux menés en commun sont la propriété commune des partenaires. Un contrat de copropriété sera établi, le cas échéant, afin de déterminer, en particulier, les modalités de protection et les conditions d'exploitation des résultats.

#### **6.4. Utilisation des noms et de logos**

Chacune des parties fera mention, dans sa communication ayant trait au présent partenariat, du nom de l'autre partie et pourra utiliser le logo du partenaire. Par ailleurs, les supports de communication comprendront les logos des différents financeurs du projet et répondront aux exigences des conventions financières établies dans le cadre de l'allocation des subventions issues du Fonds Démocratie du Contrat triennal 2021-2023 Strasbourg Capitale Européenne.

#### Article 7. Communication

L'UNISTRA et le Partenaire conviennent de collaborer activement afin d'assurer la visibilité et la communication du présent partenariat.

Chacune des Parties s'engage à citer l'autre Partie dans le cadre de sa communication institutionnelle, en respectant strictement l'appellation souhaitée par chacune (à savoir « Plaider les droits de l'homme » en toutes lettres pour le Partenaire et « la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion de l'université de Strasbourg » en toutes lettres pour l'UNISTRA) et les chartes graphiques respectives des Parties.

Pour tout besoin lié à cette communication, les Parties s'engagent à reproduire leur logo respectif, tel qu'il aura été fourni, et à le soumettre pour le bon à tirer (BAT).

Le programme et l'affiche sont réalisés par l'association PLDH en respect des obligations mentionnées dans la présente convention.

Il est entendu que les Parties se coordonnent en amont de toute campagne de communication relative à l'organisation de Ecole d'été sur l'Etat de droit en Europe en 2023.

Les Parties font leurs meilleurs efforts pour faire respecter ces obligations par leurs partenaires.

Chaque Partie garantit être titulaire ou cessionnaire de l'ensemble des droits afférents à l'utilisation de ses noms, logotypes ou signes distinctifs. Chaque Partie garantit une jouissance paisible de ces utilisations et les garantit contre toute réclamation, revendication, recours ou action.

Par ailleurs, les supports de communication comprendront les logos des différents financeurs du projet et répondront aux exigences des conventions financières établies dans le cadre de l'allocation des subventions issues du Fonds Démocratie du Contrat triennal 2021-2023 Strasbourg Capitale Européenne.

#### ARTICLE 8 – EXPLOITATION DES PRISES DE VUE

Le Partenaire veille à recueillir les attestations nécessaires relatives au droit à l'image des personnes physiques majeures ou mineures nécessaires à l'exploitation des éventuelles prises de vues réalisées dans le cadre de ce partenariat.

Il garantit l'UNISTRA contre tous les recours qui pourraient être exercés à ce titre.

Les éventuelles prises de vues photographiques et/ou audiovisuelles réalisées à l'occasion du projet pourront être exploitées, à titre gracieux, par chacune des Parties dans le cadre, respectivement, de leurs activités internes et/ou pour l'accomplissement de leurs missions statutaires, accomplissement qui inclut la possibilité de rétrocéder ces droits à tout organisme à vocation éducative, culturelle, scientifique, pédagogique, muséologique ou sociale, à des fins de promotion des Parties sur tout support connu ou inconnu à ce jour (livres, journal interne, dépliant, sites Internet, Intranet et/ou blog, dossier de presse, opérations promotionnelles, reportage d'information pour les médias, exposition, publication d'ouvrages, articles de presse...) dans le cadre de leurs plans de communication institutionnels ainsi que dans le cadre de l'archivage.

Cette autorisation est donnée à titre gracieux et non exclusif, pour une exploitation non commerciale, en France et dans le monde entier et pour la durée de protection légale de la propriété littéraire et artistique.

Pour toutes ces exploitations, les parties s'engagent à mentionner les crédits photographiques @.

#### Article 9 – MODALITES FINANCIERES

La prestation fait l'objet d'un bon de commande émis par l'Université de Strasbourg. Le numéro de bon de commande doit impérativement être inscrit sur la facture.

Il est impératif que la facture soit envoyée directement à l'agence comptable de l'Université de Strasbourg vi le portail CHORUS PRO (un certificat de dépôt assure le dépôt de la facture).

Codes à renseigner

SIRET Université de Strasbourg : 130 005 457 00010

Numéro d'engagement juridique (EJ) : N° de bon de commande (4500xxxxxx)

Pour plus d'informations, consulter le site de la communauté Chorus Pro à l'adresse suivante <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

Pour toute question relative à la facturation électronique de l'Université de Strasbourg : [droit-secretariat@unistra.fr](mailto:droit-secretariat@unistra.fr)

Domiciliation

Banque : TPSTRASBOURG

BIC : TRPUFRP1  
IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0620 018

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE – ASSURANCE

Le Partenaire est entièrement et exclusivement responsable de tous accidents, dégâts ou dommages de toute nature pouvant résulter de son activité, et/ou de son personnel, et causés à l'université, aux biens et aux personnes, dans le cadre de ses interventions.

Il s'engage à garantir l'UNISTRA contre tous les recours qui seraient intentés directement contre elle à l'occasion de l'exécution de la présente convention et à supporter tous les frais et indemnités pouvant en résulter.

Le Partenaire déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile, ainsi que ses personnels.

Article 11 - Validité et durée de l'Accord

**11.1** Cet accord peut être modifié par voie d'avenant signé par les deux partenaires.

**11.2** Deux exemplaires originaux sont signés par chacun des partenaires.

**11.3** Cet accord entrera en vigueur dès l'année universitaire 2022-2023 et s'applique pour la durée de son objet. A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacun des partenaires.

A Strasbourg, le .....

**Michel DENEKEN**  
Président de l'Université de Strasbourg

**Manuela BRILLAT**  
Présidente de l'association Plaidier les droits de l'Homme

**Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU,**  
Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

 SANS modification  avec modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU (titre modifié): **DU Pollutions, nuisances et résilience – Acteurs de la protection de l'environnement**

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

- 1) **Le parcours 8 UEs est abandonné.** Il avait été mis en place après le confinement pour permettre à des étudiants d'avoir une occasion de faire des stages en présentiel. La situation s'étant normalisée, seul le parcours initial est reconduit.
- 2) **Le titre DU Pollutions, nuisances et résiliences- Acteurs de la protection de l'environnement** est maintenu
- 3) **Les UEs sont toujours au nombres de 6.** En revanche s'il était proposé un choix de 5 UEs sur 6 pour valider le DU, **désormais les Ues sont toutes à valider** (avec une dispense, pour les étudiants inscrits en formation principale dans un diplôme en sciences de l'environnement, d'une UE qui serait dans le périmètre de celui-ci Exemple, les étudiants du master 2 Droit de l'environnement, des territoires et des risques sont dispensés d'une UE juridique).
- 4) Les **titres ou le contenu de certains UEs évoluent** pour s'adapter aux besoins de former des acteurs de la protection de l'environnement :
  - **UE 2** « Protection juridique de la nature et approche contentieux environnemental » s'intitule désormais « **Protection juridique des écosystèmes** ».
  - **UE4** « Introduction aux science du vivant et résiliences », s'intitule désormais « **Ecologie et évaluation** » (Cette UE intégrera un cours sur l'écotoxicologie nécessaire pour comprendre les dégradations subies par les écosystèmes).
  - **UE 5** « Aménagement des territoires et ville » s'intitule « **Transition écologique des territoires et processus de participation à la décision** ».

Le cours sur la problématique « Ville durable, villes résiliente ? » est maintenu mais le cours en urbanisme est remplacé par un cours sur **les méthodes d'enquêtes et les processus de participation à la décision en matière environnementale**. Ce dernier permettra de former les étudiants aux méthodes d'enquêtes qui leur sont souvent demandées pour mieux comprendre le positionnement des acteurs socio-économiques en prise avec des problématiques environnementales et à l'analyse des freins ou blocages à la transition écologique des territoires).

---

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : /

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? oui

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : M2 droit de l'environnement

et M1 PENGE SC de la Vie

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 50 CM

## 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	35		0
Formation Continue			

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	75*52= 3900 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	5650 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1130 €	Autres recettes *	
Autres dépenses*	620 euros		
Total des dépenses	5 650 €	Total des recettes	5 650 €
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		<b>0</b>	

\*A préciser : frais de gestion administrative

--

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

--

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	35	150 euros pour les 6 UE
Formation Continue		
Exonération		

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	25*52= 1300	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	5250
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1050	Autres recettes :	
Autres dépenses* (suivi administratif)	2900		
Total des dépenses	5250	Total des recettes	5250
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0	

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques :

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAU5U1	150 euros	Apogée
DAU5U1		SFC

Le diplôme ouvre-t-il droit à L’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

# Droit, sciences politiques et gestion

## Pollution, nuisances et résilience - Acteurs de la protection de l'environnement

### DU Pollution et nuisances

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
UE1 initiation au droit de l'environnement		25 h					
Mise à niveau juridique							
<a href="mailto:vincent.laumin.avocat@gmail.com">Vincent Laumin - vincent.laumin.avocat@gmail.com</a>		6 h					
Droit de l'environnement industriel (ICPE, déchets)							
<a href="mailto:vincent.laumin.avocat@gmail.com">Vincent Laumin - vincent.laumin.avocat@gmail.com</a>		19 h					
UE 2 - Protection juridique <del>de la nature et approche du contentieux environnemental</del> <u>des écosystèmes</u>		25 h					
Droit de l'eau <del>et instruments juridiques de protection de la biodiversité</del>							
<a href="mailto:nicolas.kihn.avocat@outlook.fr">Nicolas Kihn - nicolas.kihn.avocat@outlook.fr</a>		12 h					
<del>Instruments juridiques de protection de la biodiversité - Le contentieux environnemental</del>							
<del>François Zind - francois.zind@gmail.com</del>		<del>13</del> h					
UE 3 - Société(s) et rapports Homme-Nature		25 h					
Discussion anthropologique / Perception et usages de la nature		10 h					
<a href="mailto:wintz@unistra.fr">Maurice Wintz - wintz@unistra.fr</a>		10 h					
<a href="mailto:guillaume.christen@gmail.com">Guillaume Christen - guillaume.christen@gmail.com</a>		6 h					
L'espace rural comme terrain des changements de pratiques							
<a href="mailto:guillaume.christen@gmail.com">Guillaume Christen - guillaume.christen@gmail.com</a>		9 h					
UE 4 <del>Introduction aux sciences du vivant et résilience(s)</del> <u>Ecologie et évaluation</u>		25 h					
Introduction à l'écologie et évaluation de la biodiversité							
<a href="mailto:isabelle.combroux@unistra.fr">Isabelle Combroux - isabelle.combroux@unistra.fr</a>		15 h					
<u>Approche de l'éco/toxicologie</u>		10 h					
<del>Christian Schwartz - schwartz.christian@unistra.fr</del>							
<del>— Résilience des écosystèmes / apport de l'éthologie</del>							
<del>Isabelle Combroux - isabelle.combroux@unistra.fr</del>		<del>6</del> h					

Tableau mis en forme

Mis en forme : Couleur de police : Accent 1

Tableau mis en forme

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Odile Petit – <a href="mailto:odile.petit@cnrs.fr">odile.petit@cnrs.fr</a>		4 h					
UE 5 – Aménagement des territoires et ville Transition écologique et démocratie		25 h					
– Initiation à l'urbanisme des territoires							
Dominique Badariotti –		10 h					
<b>Méthode d'enquêtes et processus de participation à la décision</b>		15 h					
expert ANSES (3h) E Marchionni							
méthode d'enquêtes et participation à la décision (12 h)							
Enseignant en sc. po							
<b>Ville durable, ville résiliente ?</b>							
?? Bruno Ulrich		10 h					
UE6 - Polluants et transfert(s) (air et eau)		30 h					
Mise à niveau en chimie							
Jérôme Carrayrou - <a href="mailto:jerome.carrayrou@unistra.fr">jerome.carrayrou@unistra.fr</a>		5 h					
Identification des polluants, transferts et remédiation							
Jérôme Carrayrou - <a href="mailto:jerome.carrayrou@unistra.fr">jerome.carrayrou@unistra.fr</a>		25 h					
UE 7 – Pollution des sols et éco/toxicologie		25 h					
– Pollution des sols							
Gwenaél Imfeld – <a href="mailto:imfeld@unistra.fr">imfeld@unistra.fr</a>		4 h					
Sylvain Payraudeau – <a href="mailto:sylvain.payraudeau@engees.unistra.fr">sylvain.payraudeau@engees.unistra.fr</a>		6 h					
– Eco/toxicologie							
Christian Schwartz – <a href="mailto:schwartz.christian@unistra.fr">schwartz.christian@unistra.fr</a>		10 h					
Eric Marchioni – <a href="mailto:Eric.Marchioni@unistra.fr">Eric.Marchioni@unistra.fr</a>		3 h					
UE 8 – Méthodologie(s) et suivi de stage et/ou de mémoire		20 h					
– Accompagnement et méthodologie de stage/mémoire							
Marie Pierre Camproux – <a href="mailto:m.camproux@unistra.fr">m.camproux@unistra.fr</a>		4 h					

Tableau mis en forme

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Police :Gras

---

***Diplôme d'université***

***Pollution, Nuisances et Résiliences***

***Acteur de la protection de l'environnement***

---

Règlement des études et modalités d'évaluation des étudiants

Année universitaire 2023-24

I. Objectifs

**Article 1**

Ce diplôme, créé en 1971, a été reformulé dans le cadre de la réforme LMD avec la volonté d'en conserver l'originalité et de renforcer son intérêt.

**Enseignement pluridisciplinaire**, il apporte une formation de généraliste de l'environnement qui complète les formations spécialisées traditionnelles en sensibilisant aux problèmes de pollutions et de nuisances. Les intervenants sont des **universitaires** (UDS) ou des **praticiens** compétents chacun dans leur domaine en environnement. Les phénomènes de pollutions et de nuisances sont étudiés sous divers aspects tels que la chimie, la géographie, la biologie, la pharmacologie ainsi que leur appréhension par le droit et la sociologie. Les problématiques de résilience ou de transition écologique sont abordés afin de donner certaines clés d'action en faveur de la protection de l'environnement

Le diplôme s'adresse aux étudiants de toutes formations, et aux personnes engagées dans la vie active s'intéressant aux problèmes de dégradation de l'environnement,

C'est un DU accessible aussi bien en formation initiale qu'en formation continue. Il se déroule en principe sur une année mais peut exceptionnellement se faire sur dérogation en deux ans. Un diplôme bac + 2 (4 semestres de la Licence) est exigé.

## II Conditions d'admission

### **Article 2**

#### **Conditions générales :**

- soit être titulaire de quatre semestres de Licence ou diplôme équivalent (bac+2)
- soit fournir une attestation d'inscription en Licence ou diplôme équivalent (bac+3)

Les étudiants peuvent être inscrits principalement dans une formation en environnement, ils peuvent s'inscrire au DU en formation initiale ou en formation continue. Le DU consiste à valider les 6 UEs proposées.

**Conditions spéciales pour les non titulaires du diplôme requis :** Peuvent être admis à s'inscrire après avis favorable du responsable de la formation, du fait d'une expérience conséquente et sur la durée, les candidats exerçant une activité salariée ou un bénévolat associatif ayant un lien avec la formation.

**La réinscription au diplôme n'est pas autorisée sauf dérogation expresse accordée par le responsable de la formation.**

## III. Enseignements

### **Article 3**

L'enseignement se fait par les Unités d'Enseignement (UEs) suivantes :

- UE 1 : Initiation au droit de l'environnement (pollutions et nuisances)
- UE 2 Protection juridique des écosystèmes (eau, espaces naturels, espèces)
- UE 3 Société(s) et rapport Homme-Nature
- UE 4 Ecologie et évaluation
- UE 6 Transition écologique des territoires et démocratie
- UE6 Polluants et transfert(s) (air et eau)

#### A. Déroulement

Les cours ont lieu durant l'année universitaire, c'est-à-dire à partir de septembre en semaine le soir de 18h 30 à 20h 30 ou le samedi matin de 9h à 12h.

Les UEs ont lieu de septembre à mars.

#### B. Examens

L'année d'études est sanctionnée par un diplôme d'université délivré après un examen. Pour obtenir le diplôme les étudiants doivent valider les 6 UEs.

**Dispense :**

Les étudiants inscrits principalement en master 2 Droit de l'environnement, des territoires et des risques sont dispensés au choix de l'UE1 Initiation au droit de l'environnement ou de l'UE2 Protection juridique des écosystèmes.

Les étudiants inscrits principalement dans un des masters en environnement de l'Université de Strasbourg peuvent demander la dispense d'une UE correspondant au champ disciplinaire de leur formation principale.

**Deux sessions sont organisées :** Le candidat peut conserver, pour la 2ème session, le bénéfice des notes égales ou supérieures à la moyenne obtenues à la 1ère session, sauf renonciation expresse de sa part.

La première session d'examen a lieu à la fin des cours en janvier et en mars.

La seconde session a lieu au plus tard en septembre.

Le diplôme peut s'obtenir en deux années avec l'accord du responsable de formation, les modalités étant à organiser avec ce dernier.

**Nature des épreuves :**

Toutes les UEs donnent lieu à une épreuve écrite d'une heure notée sur 20. Toutes ces UE ont un coefficient 1.

Toutes les UE sont compensables, il faut obtenir une moyenne globale de 10/20

La seconde session peut donner lieu à une épreuve orale.

**Admission :** Pour être admis, l'étudiant doit obtenir une moyenne entre les deux semestres supérieure ou égale à 10 sur 20.

Les étudiants inscrits la même année au DUPNR et dans le M2 Droit de l'environnement, des territoires et des risques bénéficient des UEs et des notes afférentes obtenues à la fois au titre du DUPNR et du M2. Lorsque les étudiants sont inscrits au DUPNR et dans un M2 de l'Université de Strasbourg avec lequel certaines UE sont mutualisées (exemple Master Plantes et environnement et ingénierie écologique), ceux-ci bénéficient des notes obtenues à la fois au titre du DUPNR et du M2.

**La composition du jury :** Le jury sera composé des intervenants du diplôme.

Les délibérations seront présidées par le responsable du diplôme ou son représentant.

Deux délibérations sont à prévoir. La première aura lieu avant les vacances d'été, la seconde fin septembre.

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : Terminologie juridique anglaise

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

--

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 56

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Non

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : 96 HETD

### 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	58		5
Formation Continue			

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement ( <i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i> )	4992	Droits spécifiques: ( <i>ne pas prendre en compte les droits de base</i> )	5936
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1187	Autres recettes *	
Autres dépenses*			
Total des dépenses	6 179	Total des recettes	5936
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>			- 243

\*A préciser :

Commentaire du résultat :  
 Le solde négatif apparait notamment suite aux exonérations accordées.  
 Baisse des effectifs inscrits entre 21/22 et 22/23 de 35 étudiants.

## 2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	60	6720
Formation Continue		
Exonération		

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé ( <i>52€ à minima</i> )	
---	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement ( <i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i> )	4992	Droits spécifiques: ( <i>ne pas prendre en compte les droits de base</i> )	6720
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1344	Autres recettes *	
Autres dépenses dépl., missions	384		
Total des dépenses	6720	Total des recettes	6720
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0	

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAU7U1/101	112	Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Université				
			de Strasbourg	

Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2023 - 2024

## RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification  AVEC modification

Composante : Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Dénomination du DU : Etudes judiciaires et policières

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : 35

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? Non

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

### 1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	17	0	17 000
Formation Continue			

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement ( <i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i> ) soit 344 hetd	17888 €	Droits spécifiques: ( <i>ne pas prendre en compte les droits de base</i> )	17 000 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	3 400 €	Autres recettes	
Autres dépenses (suivi administratif...)			
Total des dépenses	21 288 €	Total des recettes	17 000 €
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		- 4 288 €	
Commentaire du résultat :			

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :

1 admis au concours d'inspecteur des douanes, 2 au concours de conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation.

## 2. Budget prévisionnel 2022-23

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	30	30 000 €
Formation Continue		
Exonération	0	

\*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé ( <i>52€ à minima</i> )
---

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement 520 * taux horaire chargé)	17 888 €	Droits spécifiques: ( <i>ne pas prendre en compte les droits de base</i> )	30 000 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	6 000 €	Autres recettes	
Autres dépenses (suivi administratif)	6 112 €		
Total des dépenses	30 000 €	Total des recettes	30 000 €
<b>Résultat (dépenses - recettes)</b>		0 €	

### 3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE  MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
DAUGU1/320	1000 €	APOGEE

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI  ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Nous prévoyons un retour à l'équilibre progressif durant les 2 prochaines années universitaires.



## Institut d'études judiciaires

### Droits spécifiques 2023/2024 (approuvés au conseil de faculté du 3 avril 2023)

FORMATION		Niveau	Montant des droits spécifiques
IEJ – Préparation à l'examen d'accès au CRFPA (étudiants inscrits au DUEJP)	Renouvellement	Master	200 €
IEJ – Préparation à l'examen d'accès au CRFPA	Renouvellement	Master	400 €

#### La préparation à l'examen d'accès au CRFPA

L'Institut d'Etudes Judiciaires de l'Université de Strasbourg prépare ses étudiants à l'examen d'accès à un Centre régional de formation professionnelle des avocats (CRFPA).

Une trentaine d'intervenants (enseignants-chercheurs, avocats, magistrats et autres) anime des séminaires de révision, propose des exercices qui complètent la formation initiale des étudiants et entraîne les étudiants à l'examen d'accès au CRFPA.

Des préparations aux oraux d'admission sont assurées par des professionnels expérimentés (dont plusieurs anciens membres de jurys).

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

- être titulaire d'un master 1 (ou équivalent) ou être inscrit dans un master 1 (ou équivalent)
- ne pas s'être présenté plus de trois fois à l'examen d'accès au CRFPA

Effectif prévisionnel : entre 350 à 400 étudiants

Durée de la formation : de mi-janvier à mi-juillet, soit 7 mois.

## LES ENSEIGNEMENTS DISPENSES

Env. 250h CM

Préparation à la note de synthèse	2 heures CM +12 heures TD
Droit des obligations	10 heures CM
Procédure civile	17 heures CM
Procédure pénale	17 heures CM
Procédure administrative	10 heures CM
Droit civil	18 heures CM
Droit social	10 heures CM
Droit des affaires	10 heures CM
Droit pénal	13 heures CM
Droit administratif	10 heures CM
Droit européen et international	14 heures CM
Méthodologie	6 heures CM
Libertés publiques et droits fondamentaux	70 heures CM
Histoire de la justice	10 heures CM
Expression orale	4 heures CM
Anglais	6 heures CM + 34 heures TD
Allemand	2 heures CM + 18 heures TD